

BOURSE D'ADMISSION AUX CYCLES SUPÉRIEURS

Une (1) bourse de 10 000 \$ - Programme de maîtrise en aménagement, option *Ville, territoire, paysage* (VTP)

La bourse contribue au développement des étudiants et à la réalisation de leur plein potentiel.

Critères d'admissibilité

Être inscrit à temps plein au programme de maîtrise.

Critères d'attribution

- Excellence du dossier académique;
- Description de la thématique de recherche ou de la spécialisation;
- Absence d'un financement par un organisme subventionnaire (ou un organisme équivalent).

Dossier de candidature

Les documents remis lors du dépôt de votre demande d'admission serviront à l'analyse de votre dossier aux fins d'attribution de la bourse.

Les étudiants qui déposeront leur demande d'admission au plus tard le 1^{er} avril seront admissibles à l'obtention d'une bourse d'admission aux cycles supérieurs.

Comité d'attribution

Les dossiers seront évalués par les membres du comité d'admission du programme de la maîtrise en aménagement, option *Ville, territoire, paysage* (VTP) de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage.

Modalités d'attribution

Les récipiendaires recevront une lettre les informant de l'obtention de la bourse avant le début du programme ainsi que des modalités exactes d'attribution.

Date limite

- **Le 1^{er} avril 2020**
- Pour toute question, veuillez joindre Mirlande Félix (mirlande.felix@umontreal.ca, 514.343.6111 poste 7294, bureau 1062).